

10. Het gebruik van paspoorten in Onbezett - België

Zowel de Franse als Britse en uiteraard de Belgische censuur oefenden controles uit op de verplaatsingen binnen Onbezett België. Wie zich in Onbezett België van punt A naar B wou verplaatsen had een vrijgeleide een 'laisser passer nodig'. Controles werden vooral gedaan bij het inkomen en verlaten van de verschillende zones waarin Onbezett België was opgedeeld, dikwijls was dit een spoorwegstation. Op deze paspoorten of vrijgeleiden werden soms lokaal teruggevonden spoorwegstempels van de Belgische Spoorwegen gebruikt. Hierna tonen we u het mooiste van wat de leden van de Studiekring Wereldoorlog I en II hiervan voor U in beeld kunnen brengen.

10. L'utilisation des passeports en Belgique non occupée

Tout déplacement en Belgique non occupée était soumis à des contrôles par les autorités françaises, britanniques et, bien sûr, par la sûreté militaire belge. Quiconque voulait se déplacer d'un point à l'autre devait être muni d'un passeports, ou laissez-passer. La Belgique non occupée était divisée en plusieurs secteurs et les contrôles s'effectuaient surtout aux points de passage d'un secteur à l'autre, où souvent se trouvait une gare. Ces passeports ont parfois été oblitérés avec des cachets de chemins de fer récupérés sur place. Ci-dessous, nous vous montrons certaines des plus belles pièces des collections des membres du Cercle d'étude des Guerres mondiales I et II.

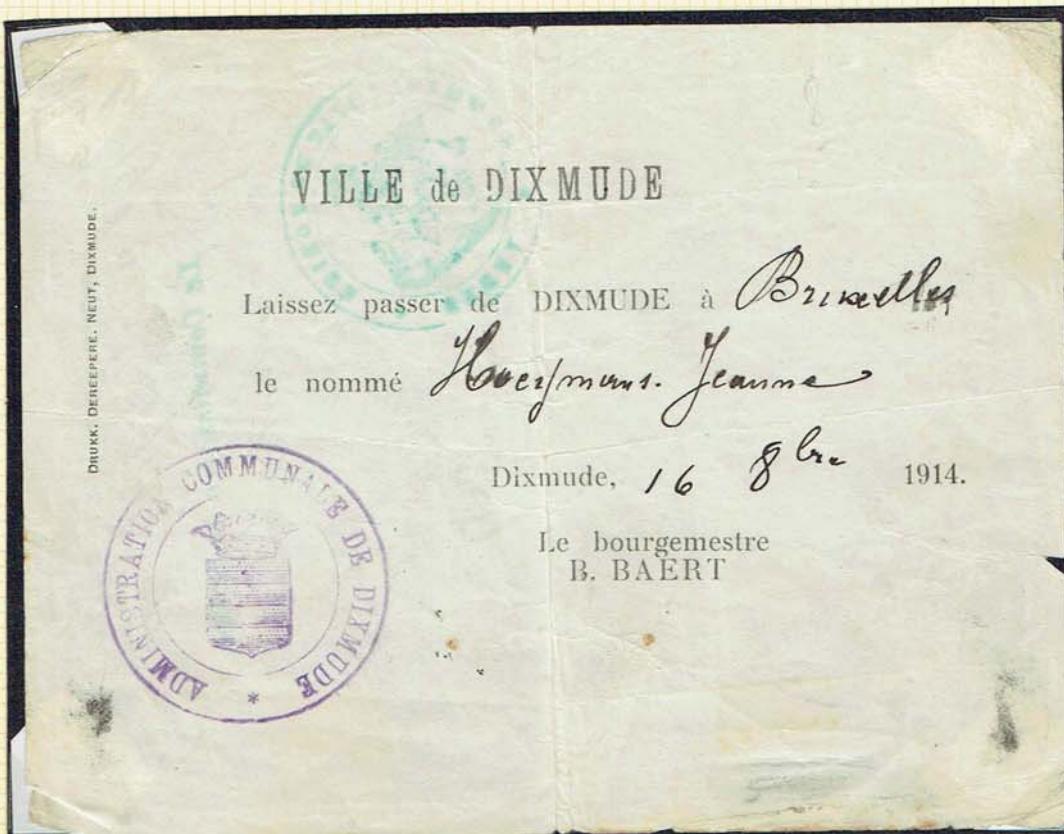
10. The use of passports in Unoccupied Belgium

Both the French as the British, and of course the Belgian, censors controlled the movements within Unoccupied Belgium. Whomever wanted to go from point A to point B in Unoccupied Belgium needed a permit, a 'laisser passer'. Controls were done mostly at the entering and leaving of the different zones in which Unoccupied Belgium was divided, often this was a railway station. On these permits or passports sometimes locally used postal stamps of the Belgian Railways were found. After this we will show you a selection of the most beautiful items in possession by the members of the Study Group World War I and II.

1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

DIKSMUIDE



Historisch interessant document m.b.t. ontruiming van Diksmuide. Een Laisser Passer van Ville de DIXMUIDE 16 oktober 1914, met op de keerzijde: **Vu de passage à Ypres le 19 octobre.**

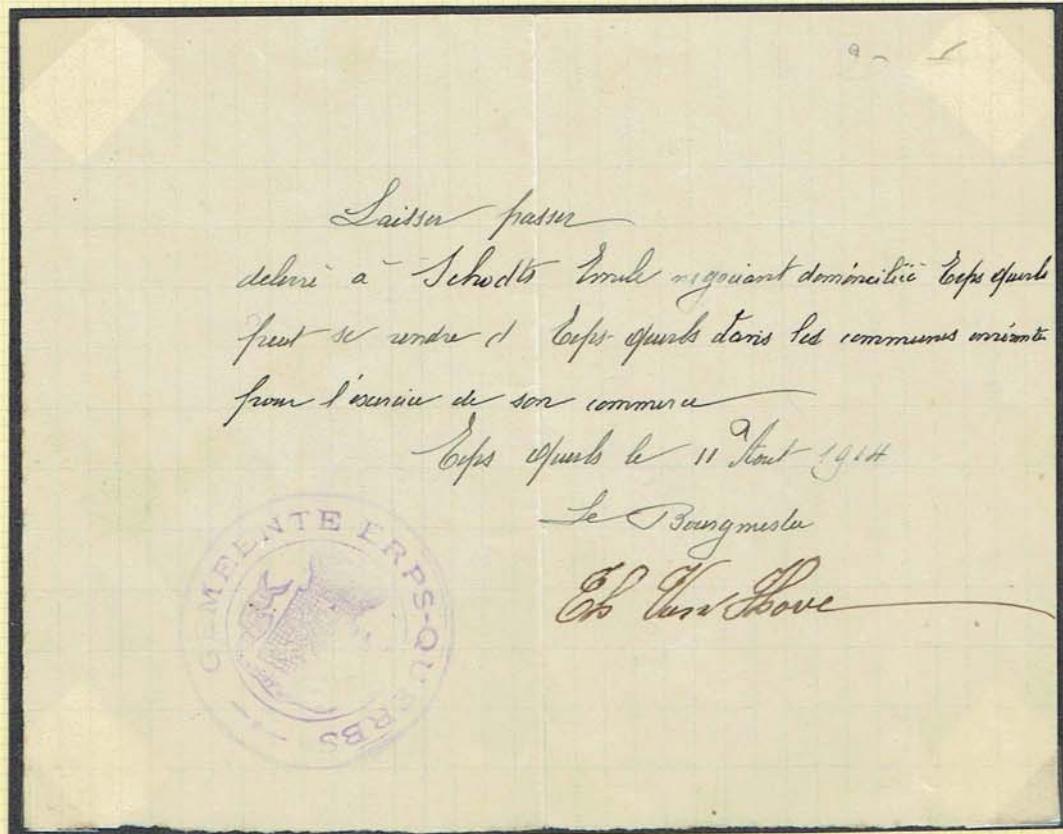
De burgerbevolking sloeg voor de gevechten en de binnentrekkende troepen op de vlucht. Zij vroegen hierbij, meestal in hun verblijfplaats een laisser passer aan.

Het postkantoor van Ieper was op 15 oktober reeds gesloten omwille van de gevechten (met hulp langs Belgische zijde van Franse troepen). Deze gevechten duurden tot omstreeks 10 november 1914.

1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

Laisser Passer van Erps-Kwerps op 11 augustus 1914



Laisser passer.

Delivré à Schodts Emile sergeant domicilié Erps Querbs – le présent se render d'Erps Querbs dans les communes envirrants pour l'inscrire de son commune.

Erps Querbs le 11 août 1914 – le Bourgemestre – Th. Van Hove.
Dubbelringstempel van de gemeente Erps-Kwerps.

1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

Gemeente BAERLE-HERTOG

IDENTITEITSKAART

Afgeleverd op 8 mei 1915

Voor Belgisch Consulaat (Vlissingen)

Bestemming: FRANKRIJK



1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

*De reis van Guillaume Vander Auwera
Controleur Chemin de Fer Etat belge*

Calais 26.3.15

Autoriser de se faire militariser à Calais....

Dubbelringstemp.
Direction chemins de fer de l'armée en campagne.

Grand Quartier Général belge

Hieronder: Ordre
Calais 3.12.1915

Zelfde herkomst als 1^e document.



Calais le 3 Decembre 1915

Ordre

Il est enjoint à M^r Vander Auwera G. entierement
à l'Administration des chemins de fer de l'Etat Belge,
attaché au service de l'Armée Belge en campagne, de se
rendre dans le plus court délai à l'effet de rechercher
le matériel courant, immobilisé pour le service de l'Armée
Belge

LE DIRECTEUR DES CHEMINS DE FER
à l'Armée Belge en Campagne

Henry

1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

*De reis van Guillaume Vander Auwera
Controleur Chemin de Fer Etat belge*

Consulat de Belgique à Flessingue (17 maart 1915)



1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

De reis van Guillaume Vander Auwera
Controleur Chemin de Fer Etat belge

4050

Permis de Séjour 3083 ^{Vu} _{ex.}

Chef de Famille	Nom Mr. Vanderauwera
	Noms Guillaume
	Age 54 ans
	Nationalité Belge
Membre de la Famille	Résidence Rue Berneel 7. Calais
	Femme
	Enfant
	Descendants <i>Servi à</i>
Enfants-enfants	

M. Vanderauwera est autorisé à résider à Calais.

Il est informé qu'il ne pourra se déplacer en cours des hostilités que s'il est muni d'un Laisser-passer délivré par le Général Gouverneur.

Il devra se conformer strictement aux Ordres qui seront donnés par l' Autorité Militaire.

Si il est pris au cas d'infraction aux prescriptions qui précédent, il sera immédiatement arrêté sans mise en accusation à espionnage.

Calais, le 26. mars 1915.

Le Général Ditté, Gouverneur
C. le Chef d'Escadron d'Avoudeau
Chef à États Major

L.P.J.



COMMANDEMENT
DE
L'ARMÉE BELGE.

Grand Quartier Général.

N° A 70

MODÈLE I.

PERMIS DE CIRCULER

est accordé à (1) Jander auverca Guillaume, Contrôleur du Service de chemins de fer belge en Campagne, 7 Rue Darnel Calais
muni de sa (2) Carte d'identité délivrée par le service
pour se rendre à (3) de Calais à Dunkerque, Adinkerke
l'arme et retour

par (4)

(5) auto ou service de chemin de fer bicyclette, en pied, de chemins de fer
Motif pour le service de chemin de fer et rentrer le (6)
Valable (7) Tous les jours (voir au verso)

Vu, à la Sureté Militaire



LE TITULATIF
Jander auverca

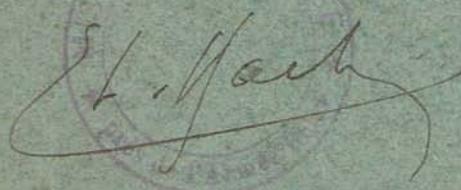


P^r le Chef d'Etat-Major Général: 21.3.17.
Le Capitaine-Commandant A. E. M.,

Paul Vanherle

Vu, à la Mission Militaire Britannique, pour circulation dans la zone Britannique.

Vu, à la Mission Militaire Française, pour dispense exceptionnelle du carnet d'étranger.



(1) Nom, prénom, qualité. — (2) Permis de séjour; Certificat d'identité. — (3) Indiquer soit le nom des communes, soit les limites du secteur. — (4) Indiquer route suivie. — (5) Mode de transport. — (6) Biffer s'il y a lieu. — (7) Indiquer les dates et les jours.

1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

*De reis van Guillaume Vander Auwera
Controleur Chemin de Fer Etat belge*



Laisser Passer Armée Belge, 2 mei 1916, Ile Bureau G.QG (het censuurbureel van het Groot Hoofdkwartier van het Belgisch Leger) aan officier Vander Auwera Guillaume bij de Belgische Staatsspoorwegen te velde.

1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

Hoogstade 2 maart 1915 – 14 mei 1915

Vice consulat de Belgique à Folkestone



Vice-Consulat de Belgique,
Folkestone.

VICE CONSUL DE BELGIQUE
A. PETERSON.

Le chauffeur Michiels E. se rendra le 3 mars au SDA avec sa voiture n° 17226. Cette voiture qui est encore en bon état restera au service de la 6^e Compagnie.

Hoogstade, le 2 mars 1915.

Le Capitaine Comdt la 2^e CAMA
(Signé) Louis Gervex.



Une copie certifiée conforme

Folkestone, le 14 mai 1915

Le Vice-Consul de Belgique

A. Peterson

L'original porte un cachet avec l'indication suivante : 2^e division d'armée, 2^e Comp. autom. mun. artill.

Le Vice. Consul

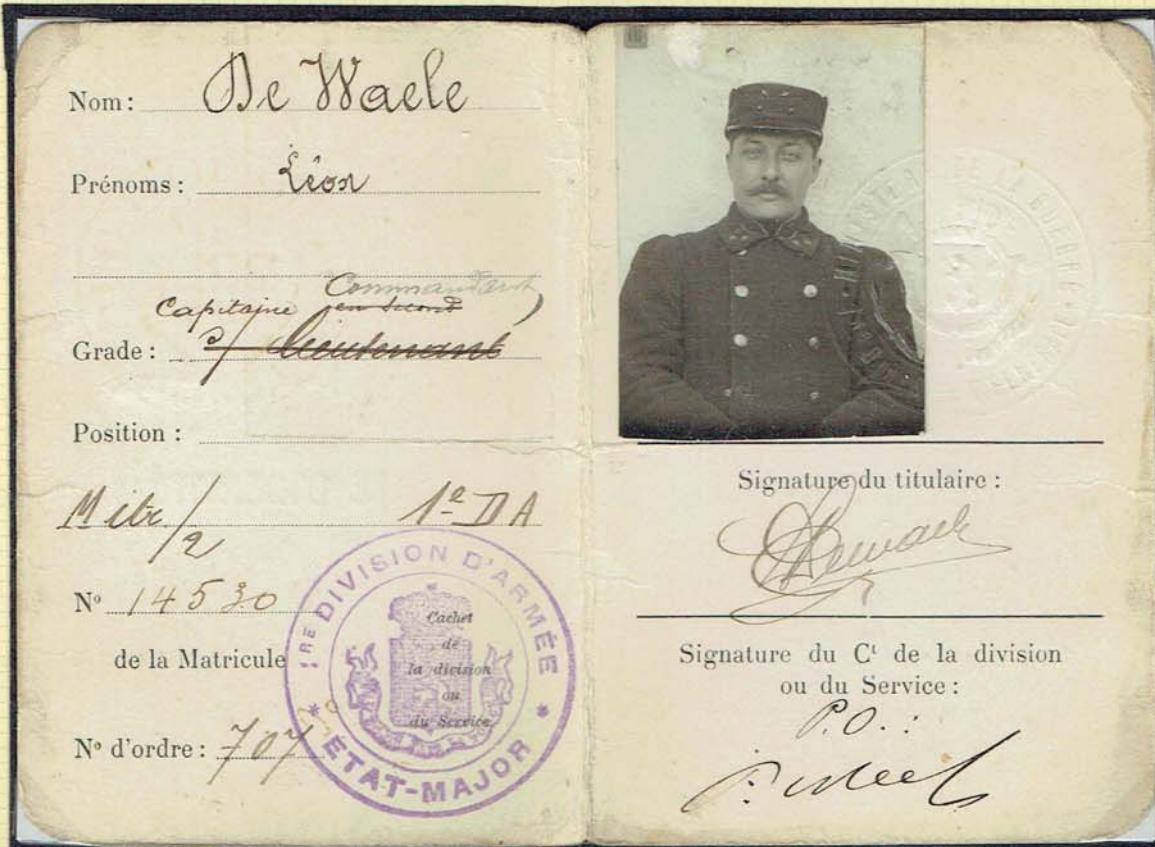
A. Peterson

1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

Belgische militaire paspoort van de 1^e Legerafdeling

De Waele Lion.



1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer
Belgische militaire paspoorten van de 1^e Legerafdeling

N° Matricule	7831	SIGNALLEMENT :
N° Stamboek		Personnes suivies
Nom : <i>Janssen</i>		Taille : 1m 90 m/m
Naam		Gestalte
Prénoms : <i>Edmond</i>		Cheveux : Blond
Voornamen		Harkleur
né à <i>Molle</i>	le 24 février 1895	Moustache : nient
gehoren te den		Ster
Prénoms du père : <i>Oudseine</i>		Barbe : nient
Voornamen van den vader		Barard
Nom et prénoms de la mère : <i>Eugénie van Estelde</i>		SIGNEES PARTICULIERS :
Naam en voornamen der moeder		Bijzondere kenmerken
Dernier domicile des parents : <i>Molle</i>		
Jongste verblijfplaats der ouders		
» » du titulaire : <i>Molle</i>		
» » van den titularis		
Epoux de (veuf, divorce) celibataire : <i>celibataire</i>		
Echiquon van (weduwnaar, gescheiden), jongman		
Profession : <i>Lands</i>		
Beroep		
Grade et position : <i>maréchal des logis VLG</i>		
Graad en stand		MUTATIONS
Date de l'entrée à l'armée : <i>10 novembre 1915</i>		Overplaatsingen
Trad in het leger, den		
Décorations : <i>Croix de guerre</i>		
Eretekens		
Le Commandant de canton de De Commandant van (Signature) (Handtekening)		
<i>Transfer</i>		
Seau de la Division ou de l'Autorité dont dépend le bureau de vérification.		
Zegel der Afdeling of Overheid van welk het onderzoeksduur afhangt		
Ins. D. Mammens. Penux		

N° Matricule	53458	SIGNALLEMENT :
Nom : <i>Vankoor</i>		Taille : 1m 720 m/m
Prénoms : <i>Nicolas Louis</i>		Cheveux : Blond (courte)
né à <i>Liège</i>	10 Mars 1886.	Moustache : Blond
Prénoms du père : <i>Pierre, Guillaume</i>		Barbe : nient
Nom et prénoms de la mère : <i>Weynham, Catherine</i>		SIGNEES PARTICULIERS :
Dernier domicile des parents : <i>Montegnée</i>		
» » du titulaire : <i>Liège</i>		
Epoux de (veuf, divorce) celibataire : <i>Benoit, Pauline</i>		
Profession : <i>Forgeron</i>		
Grade et position : <i>Caporal m/s</i>		
Date de l'entrée à l'armée : <i>10-11-06</i>		MUTATIONS
Décorations :		
Le Commandant de la Cie		
(Signature)		
<i>Spescher chevalier</i>		
Seau de la Division ou de l'Autorité dont dépend le bureau de vérification.		

1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

Provisional Certificate of Belgian Nationality

Belgisch Consulaat in London

18 april 1918

IDENTITY BOOK NO. *285491*

I. P. F. 19A.

PROVISIONAL CERTIFICATE OF BELGIAN NATIONALITY.
CERTIFICAT PROVISOIRE DE NATIONALITE BELGE.

No. 161999

BELGIAN CONSULAR OFFICE,
CONSULAT DE BELGIQUE,

Sex *wom*

GRATIS

at

London

Sexe

à

19 fevrier 1918

Born at *Bruges* the *15-4-03*

Né à

I have personally examined *VAN VYVE Louise née Libois* who has
J'ai personnellement interrogé qui
produced sufficient evidence to show BELGIAN nationality. I issue this PROVISIONAL
a produit des preuves suffisantes de sa NATIONALITE BELGE. Je délivre ce CERTIFICAT
CERTIFICATE being satisfied that the above named person is a BELGIAN SUBJECT.
CERTIFICAT PROVISOIRE ayant des raisons suffisantes de croire que la personne prémentionnée est Belge.

Thumb-Mark



Identification Left

Empreinte du Pouce gauche.



SIGNATURE
OF HOLDER
Signature
du porteur

*Louise Van Vyve
née Libois.*

1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

Ville du HAVRE

Zone des Armées – Surveillance de la Circulation

REPUBLIC FRANÇAISE
VILLE DU HAVRE

LAISSEZ-PASSER

Nom Duchies Prénom Ernest Profession Agent Commercial Domicile Le Havre
Rue Gustave Doré

Age 58 ans Cheveux blancs
Barbe moustache blanche

Signes particuliers apparents

Belge
Cette personne Voyage

DESTINATION : Le Havre - Paris

Délivré au Havre, le 10 Mai 1914

Signature de l'Intéressé *S. J. G.*

ZONE DES ARMÉES
Surveillance
de la circulation

Le Commissaire de Police *J. P. C.*

Commissaire de Police
Aide au Commissaire
Général

Step de Paris Ltd - H. S.

REPUBLIC FRANÇAISE
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
GÉNÉRAL DES TRAVAUX
DU GOUVERNEMENT
VILLE

REPUBLIC FRANÇAISE
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
GÉNÉRAL DES TRAVAUX
DU GOUVERNEMENT
VILLE

REPUBLIC FRANÇAISE
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
GÉNÉRAL DES TRAVAUX
DU GOUVERNEMENT
VILLE

REPUBLIC FRANÇAISE
COMMISSARIAT GÉNÉRAL
GÉNÉRAL DES TRAVAUX
DU GOUVERNEMENT
VILLE

1914 – 1918

Paspoorten en Laisser Passer

Sauf Conduite

Ville du Touquet-Paris-Plage

N° 4702

Voyage à pied, en voiture, par chemin de fer

UN SAUF-CONDUIT A ÉTÉ DELIVRÉ à

M^e Jean Louis Libois Louise
de Nationalité Belge

Profession sans

Né à Bruges le 19 Avril 1867

Taille 1 m 61

Cheveux châtain foncé Yeux clairs

Marques particulières

Domicilié à Ouvers

Résidant au Touquet-Paris-Plage

Itinéraire Rouen par abbeville
et retour

Motifs : affaires

Durée : Quatre jours

Le Touquet-Paris-Plage le 20 Septembre 1915

Signature de l'Intéressé,

Colonel Bonnecarré d'Estrées
Le Commissaire de Police.

CHAMONIX

N^o 23 — La circulation en auto, moto, bicyclette, étant interdite, le présent sauf-conduit est nécessaire pour permettre à l'intéressé d'obtenir un permis régulier de l'Autorité Militaire à qui seul il appartenait d'accorder l'autorisation.
Pour la circulation en Chemin de Fer dans la zone réservée des armées, une autorisation spéciale doit être demandée au Commissaire de gare

Sauf conduite Touquet Paris – Plage op 20 september 1915.

Voor een Belg om zich te verplaatsen tussen Abbeville en Rouen en terug. Afgeleverd door de politie commissaris. Drieregelige spoorwegstempel in blauwe inkt van:

CHEMIN DE FER DU NORD – 23 sept 15 – ROUEN MARTAINVILLE BILLETS 2^e

1914 - 18

Paspoorten en Laisser Passer

Certificat d'Indentité



Frameries 24.08.1914

Paris 1914 - 1915

N°

ROYAUME DE BELGIQUE

PROVINCE

de Hainaut

Certificat d'Identité



Arrondissement Administratif
de MONS

COMMUNE

de FRAMERIES

Signalement

Longueur 1 mètre 55 centims
Cheveux blonds
Front moyen
Sourcils bons
Yeux gris bleus
Nez moyen
Bouche moyenne
Moustache "
Barbe "
Menton rond
Visage oval
Signes particuliers

délivré à M. *Jules Rouneau*
né à *Frameries*
le *25 Juin 1895.*
profession *Combuseire*
demeurant en cette commune.

A FRAMERIES

le 24 Août 1914

Le Bourgmestre,

Duvrooij

Signature du Porteur,

Jules Rouneau



Via la Légation de Belgique
Paris, le 25 AOUT 1914
Pour le Ministre

Jules Strasser

Imp. M. Godefroid-Bouillon, Frameries.

